

### Senior Open/4 Performance

#### ½ finale de district

#### Saison 2023-2024

Madame, Monsieur,

Les 29 équipes actuellement inscrites en 'Senior Open/4 Performance' dans le District de l'Isère sont ventilées de la façon suivante :

- Les 9 premières équipes à l'indice de compétition sont dispensées de la demi-finale.
- Les 20 restantes sont convoquées à cette épreuve, classée en Catégorie 3<sup>(1)</sup>, qui se déroulera comme suit :
  - ♣ **Convocation :** Mardi 5 décembre à 12h45, mercredi 6 décembre à 9h45
  - ♣ **Lieu :** SEYSSINS Bridge Club (04 38 49 23 47)  
Espace Schloesser, 8 rue Joseph Moutin - 38180 Seyssins
  - ♣ **Organisation :** Patton suisse de 20 équipes ; 6 matches de 14 donnes avec mi-temps
  - ♣ **Horaires :** Mardi Match 1: 13h; Match 2: 15h05; Match 3 : 17h10 ; fin avant 19h30  
Mercredi Match 4 : 10h; Match 5: 13h15; Match 6: 15h20; fin avant 17h30
  - ♣ **Arbitre :** Michel DEGIULI (06 04 46 90 49)
  - ♣ **Droits de table :** 36 € par équipe
  - ♣ **Finale de District :** Mercredi 3 et jeudi 4 avril 2023 à Voiron

Vous trouverez ci-joint la liste des équipes inscrites. Par ailleurs, si votre équipe venait à déclarer forfait, je vous serais reconnaissant de me prévenir le plus rapidement possible – ou de prévenir l'arbitre si ce forfait survenait au dernier moment

Conformément au règlement des compétitions, il sera interdit de fumer et d'utiliser des téléphones mobiles dans les salles de compétitions pendant le temps de jeu. En cas d'appel à l'arbitre, celui-ci pourrait être conduit à rendre un jugement défavorable à votre égard si vous n'avez pas de feuille de conventions ou si cette dernière est incomplètement remplie.

Par ailleurs, les compétiteurs soupçonnant un état de santé de type Covid sont invités à porter un masque durant toute l'épreuve.

Vous souhaitant bonne chance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Vendredi 24 novembre 2023

Le Responsable des Compétitions  
Claude Lemarechal 06 78 24 75 92  
David Dufau 06 852 852 40

1 Catégorie 3 : sont autorisés tous les systèmes à l'exclusion de ceux classés 'Système Hautement Artificiel' et toutes les conventions à l'exclusion de celles classées 'Convention Inhabituelle'.